

SÉANCE DU 21 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt et un mars à huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le seize mars 2026 par M. CURUTCHARRY, Maire sortant, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CURUTCHARRY Antton, Maire

Étaient présents : Mme AIRE Paxkalin, M. ALFARO Gexan, M. BIBES Jean Paul, Mme BIDART Leire, M. CHERBERO Betti, M. CLAUZEL Sébastien, Mme CROUSPEYRE Cécile, M. CURUTCHARRY Antton, M. ETCHEVERRIA Pantxo, Mme ETCHEVERRY Odile, Mme EZCURRA Gemma, Mme GOUFFRANT Sylvie, M. ITHURBURUA Daniel, M. LANDACHOCO Philippe, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxo, Mme MORTALENA Elisabeth, Mme OÇAFRAIN Diane, M. OÇAFRAIN Jean Paul

Procuration(s) :

Était excusé :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BIBES Jean Paul

Date convocation : 16 mars 2026 - Date d'affichage : 16 mars 2026

OBJET : CONSTITUTION COMMISSIONS- NOMENCLATURE 5.3

Le Maire expose qu'en application de l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le Président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Pour les Communes de plus de 1 000 habitants : La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le Maire propose de créer 5 commissions municipales et 9 commissions extramunicipales qui seront chargées d'examiner les objets suivants :

Il précise qu'il appartient au Conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission, et de procéder à leur nomination. Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres des commissions municipales sont désignés par vote à bulletin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE - la création des 5 commissions municipales et 9 commissions extramunicipales

PROCÈDE à la désignation des membres au sein de chaque commission municipale,

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

- **Commissions municipales**
 - **Communication** : Jean-Paul Bibes, Cécile Crouspeyre, Gemma Ezcurra
 - **Urbanisme** : Daniel Ithurburua, Jean-Paul Bibes, Antton Curutcharry, Philippe Landachoco, Jean-Paul Oçafrain
 - **Commission des marchés publics** : Diane Oçafrain, Jean-Paul Oçafrain, Sébastien Clauzel.
 - **Finances Budget RH** : Sylvie Gouffrant, Jean-Paul Bibes, Cécile Crouspeyre, Gemma Ezcurra, Elixabeth Mortalena, Daniel Ithurburua
 - **Commission écobuage**: Frantxoa MOCHO , Pantxo ETCHEVERRIA, Gexan ALFARO Sébastien CLAUZEL

- **Commissions extramunicipales**

En bleu responsables, en vert personnes hors conseil

- **Économie** : **Pantxo Etcheverria**, Sylvie Gouffrant, Daniel Ithurburua, Gemma Ezcurra, Xan Curutcharry, Mikel Curutcharry.
- **Logement** : **Philippe Landachoco**, Cécile Crouspeyre, Jean-Paul Oçafrain, Gehexan Alfaro, Daniel Ithurburua, Xan Curutcharry, Betti Bidart.
- **Langue basque, Culture** : **Paxkalin Aire**, Leire Bidart, Jojo Bidart, Isabelle Arangoits, Kattalin Indart.
- **Transition écologique et énergétique** : **Jean-Paul Bibes**, Jean-Paul Oçafrain, Diane Oçafrain, Sébastien Clauzel, Betti Cherbero, Mael Rampillon, Philippe Iñarra, Marie-Hélène Bouiller, Hélène Deguiraud
- **Vie sociale-CCAS** : **Gemma Ezcurra**, Elixabet Mortalena, Odile Etcheverry, Ani Obiague, Isabelle Arangoits, Sylvie Bergereau.
- **Agriculture-voirie** : **Daniel Ithurburua**, Philippe Landachoco, Sandrine Mercapide, Sébastien Clauzel, Gehexan Alfaro, Betti Cherbero, Frantxoa Mocho, Eñaut Hartischelhar, Elena Aguerre, Bixente Oçafrain.
- **Transfrontalier** : **Jean-Paul Oçafrain**, Paxkalin Aire, Sébastien Clauzel, Leire Bidart, Diane Oçafrain, Gehexan Alfaro, Filipe Bidart, Betti Bidart.
- **Comité d'animation** : **Sandrine Mercapide**, Paxkalin Aire, Odile Etcheverry, Betti Cherbero, Isabelle Arangoits, Maddalen Dupuy, Laurent Iribarren, Louis Manini, Aña Gil, Xilvi Cherbero, Lolita Brust.
- **Jeunesse et sports** : **Gehexan Alfaro**, Philippe Landachoco, Elixabet Mortalena, Pantxo Etcheverria, Betti Cherbero.

Le Conseil municipal prend acte de ces nominations.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Antton CURUTCHARRY

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

POUR : 19

CONTRE : /

ABSTENTION :

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 02/04/2026

Et après transmission en sous-préfecture le 02/04/2026

